

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2014 à 20h00.

Chasse communale 2015/2024 et travaux de voiries au menu du Conseil Municipal

Lors de sa séance du 17 octobre dernier, le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents de valider les propositions de la Commission Communale Consultative de la Chasse, à savoir :

- la consistance des 4 lots pour le ban communal ainsi que les demandes de réserves et d'enclaves

- d'accepter la location en gré à gré pour :

Le Lot n° 1 : accordée à M. LEUCK Joseph pour un montant de 3 201 €

Le lot n° 3 : accordée au Club de Chasse du Kalenhoffen pour un montant de 3 400 €

Le lot n° 4 : accordée à M. BAILLY Patrick pour un montant de 7 239 €

- Pour le **lot n° 2** il n'a pas accepté la proposition de gré à gré de M. KEFF pour un montant de 2 000,00 €. Il décide la mise en adjudication de ce lot avec une mise à prix de 3 500 € qui aura le 7 janvier 2015 à 9h30 en Mairie de Kerling-Lès-Sierck

Il a décidé à l'unanimité des membres présents de confier les travaux de réfection des trottoirs, partie droite, de la « Rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-Lès-Sierck à la Sté STRADEST pour un montant de 15 917,28 € TTC et de confier les travaux d'aménagement d'un accès à une propriété privée « rue Haute » à Kerling-Lès-Sierck à la Sté STRADEST d'un montant de 17 617,20 € TTC.

Afin de financer ces deux investissements, il a donc validé la décision modificative du Budget Primitif 2014 section investissement du compte 2315 sans opération - 50 000,00 € au compte 2315 opération 60 + 50 000,00 € en raison des travaux complémentaires.

Il a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 400,00 € à l'association Moselle River afin d'organiser les journées commémoratives de la mémoire mosellane du 8 au 17 novembre 2014.

Il a donc validé la décision modificative, en dépense de fonctionnement du Budget primitif 2014 de 400,00 € en raison d'une provision insuffisante.

Il a fixé la participation forfaitaire des accompagnants au repas des anciens du 21 septembre 2014 à 40,00 € TTC à l'unanimité des présents.

Il a accepté le retrait de la commune de THIL au dit SIVU